



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Bilan de l'Université franco-italienne

Question écrite n° 18101

Texte de la question

Mme Émilie Bonnivard interroge Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, sur le bilan de l'Université franco-italienne créée dans le cadre de l'accord intergouvernemental de Florence du 6 octobre 1998 par décret du Président de la République du 20 décembre 2001. Elle souhaite notamment connaître le nombre de doubles diplômes non-préexistants à la création de cette université hors sol, qui ont pu voir le jour grâce à cette action, le nombre de diplômes délivrés, le nombre de chercheurs ayant bénéficié d'échanges, chaque année depuis la création. Elle lui demande aussi que lui soit précisé le budget consacré chaque année depuis sa création par le ministère à cet établissement.

Texte de la réponse

L'université franco-italienne a été conçue comme un réseau de coopération d'actions franco-italiennes dans l'enseignement supérieur. Elle a un rôle d'incitateur et d'accompagnateur de projets nouveaux, exemplaires ou prometteurs. Elle se présente sous deux entités : l'université franco-italienne (UFI) dont le secrétariat se situe à Grenoble, et l'Università italo-francese (UIF) installée à Turin. Le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) finance l'UFI. L'UIF est quant à elle sous la tutelle du ministère italien de l'enseignement, de l'université et de la recherche (MIUR). Les parties institutionnelles se rencontrent à l'occasion de la tenue annuelle du conseil stratégique de l'UFI/UIF. Le MESRI contribue au budget de l'UFI depuis sa création. D'une dotation initiale de 800 000 F (environ 122 000 €) en 2001, le MESRI a plus que doublé sa contribution financière depuis 2008 avec un budget annuel moyen de plus de 250 000 € (hormis l'année 2011 où la participation du ministère a été de 155 920 €). En 2018, la contribution du ministère s'élevait à 266 167 €. Les activités de l'UFI-UIF se concentrent principalement sur le programme VINCI, avec pour objectif principal de promouvoir la mobilité des étudiants, des doctorants et des professeurs. Il se décompose en quatre volets : - Cours universitaires binationaux : près de 17 cursus binationaux avaient été identifiés avant la création de l'UFI-UIF. Aujourd'hui, plus de 240 doubles diplômes entre la France et l'Italie ont été recensés par l'Institut Français de Rome. L'UFI-UIF a ainsi financé 109 projets sur la période 2001-2017 – à raison d'une moyenne de six projets par année ; - Aides à la mobilité pour des thèses de doctorat en cotutelle : 813 projets financés sur la période 2003-2017 ; - Contrats doctoraux pour des thèses en cotutelle : 111 projets financés sur la période 2003-2017 ; - Collaborations entre écoles doctorales : 11 projets financés sur la période 2011-2013. Le programme de coopération scientifique GALILEE est géré par l'UIF en Italie. Lancé en 1994, l'objectif de ce programme est de développer les échanges scientifiques et technologiques d'excellence entre les laboratoires de recherche des deux pays, en favorisant les nouvelles collaborations par des échanges impliquant une participation significative de jeunes chercheurs (doctorants et post doctorants). Chaque année une vingtaine de projets sont sélectionnés. La partie française, MEAE et MESRI, contribue au programme Galilée à hauteur de 68 000€.

Données clés

Auteur : [Mme Émilie Bonnivard](#)

Circonscription : Savoie (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18101

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : [Enseignement supérieur, recherche et innovation](#)

Ministère attributaire : [Enseignement supérieur, recherche et innovation](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [26 mars 2019](#), page 2707

Réponse publiée au JO le : [20 août 2019](#), page 7578